

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2014

ARRÊTS DE TRAVAIL ET INDEMNITÉS JOURNALIÈRES - (N° 1782)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS1

présenté par
Mme Poletti, rapporteure

ARTICLE PREMIER

Substituer aux mots :

« d'évaluation »,

le mot :

« évaluant »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel